



FICHE ADHESION et COTISATIONS 2023-2024

Nom de l'adhérent : Prénom :

NOM du représentant légal si différent :

Né(e) le (obligatoire pour l'assurance) : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :@.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tel : Mobile :

Liste des pièces à fournir :

- Pour valider votre inscription VMLG doit avoir en sa possession un certificat médical de moins de 3 ans : Cerfa 15699 « renouvellement de licence d'une fédération sportive »

STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR : je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et m'engage sans réserve à les respecter.

RESPECT DU DROIT à L'IMAGE : j'autorise l'association à me photographier/filmer ou à photographier/filmer l'enfant inscrit ci-dessus, dans le cadre des différents évènements que l'association organise et j'accepte l'utilisation non commerciale de mon image ou celle de mon enfant pour la promotion de l'association sur quelques supports que ce soit (papier, analogique ou numérique). En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de L'association Vivre à Mareil-le-Guyon « VMLG » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

RGPD : J'accepte la conservation et le traitement de mes données personnelles aux fins précisées ci-dessous. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion auprès de l'association VMLG et de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux dont notre association dépend. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association VMLG. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser, un courrier ou un e-mail à la Présidence de l'association.

Adhésion Mareillois(e) adulte : 20€

Adhésion Extérieur adulte et enfant : 25 €

Adhésion Mareillois -17 ans : 17€

Adhésion chèque n°

Banque :

Nom de l'Activité :

Le montant de la cotisation activité est de euros, payable en chèque ou espèces

Nombre de chèques : 1^{er} : ch n°

Banque :

2^{ème} ch n°

3^{ème} ch n°

Remis le :/...../.....

Fait à Mareil le Guyon

Le

Signature de l'adhérent

Les Adhésions

Les adhésions ont lieu à la Maison du Village 32 Grande Rue à Mareil-le-Guyon, durant les horaires d'ouverture de l'association au public.

Chaque adhésion est valable entre le 1er septembre et le 31 juin de l'année en cours et est à renouveler chaque nouvelle année. L'adhésion est non remboursable.

Elle vous permet

- de participer aux activités pour lesquelles vous êtes inscrit
- de bénéficier de tarifs réduits sur l'ensemble des manifestations organisées par l'association,
- de vous protéger en cas d'accident auprès de notre assureur
- vous donne un droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Les modalités de paiement L'association

L'association VMLG accepte les règlements par chèque ou espèces.

Annulation

L'association VMLG se réserve le droit d'annuler une activité, un atelier ou un stage si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.

Prise en charge des mineurs

Aucune personne mineure ne peut accéder à nos prestations et services sans la présence d'une personne adulte attestant de sa responsabilité dudit mineur.

La responsabilité de l'association VMLG ne saurait être engagée si un mineur reste présent dans les locaux sans être accompagné d'un adulte.

Affaires personnelles

L'association VMLG décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation desdites affaires.

Nous conseillons vivement à nos membres de ne pas apporter d'affaires personnelles lors des activités, ateliers ou stages.

Respect et propreté du matériel, mobilier, les équipements et des locaux

Nous utilisons du matériel et des équipements professionnels afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

A ce titre, nous souhaitons que chaque membre soit sensible au respect du matériel, du mobilier, des équipements et des locaux ainsi qu'à la propreté de ceux-ci .

Comportement des membres

Aucune situation d'agressivité, verbale ou physique, d'un membre envers un autre membre ou un membre de l'équipe ne pourra être tolérée.

En cas de non-respect de cette obligation, l'association VMLG se réserve le droit d'appliquer des sanctions envers les contrevenants pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'association ne tolérera aucun discours à caractère religieux, ethnique, xénophobe, sexiste ou discriminant pouvant amener à des comportements agressifs verbaux ou physiques.



FICHE ADHESION et COTISATIONS 2023-2024 LUDISPORT

Nom de l'adhérent : Prénom :

NOM du représentant légal si différent :

Né(e) le (obligatoire pour l'assurance) :/..... /.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :@.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tel : Mobile :

AUTRE PERSONNE VENANT CHERCHER L'ENFANT :

Nom : Tél : Lien de parenté :

Nom : Tél : Lien de parenté :

Liste des pièces à fournir :

- Pour valider votre inscription VMLG doit avoir en sa possession un certificat médical de moins de 3 ans : Cerfa 15699 « renouvellement de licence d'une fédération sportive »

STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR : je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et m'engage sans réserve à les respecter.

RESPECT DU DROIT à L'IMAGE : j'autorise l'association à me photographier/filmer ou à photographier/filmer l'enfant inscrit ci-dessus, dans le cadre des différents événements que l'association organise et j'accepte l'utilisation non commerciale de mon image ou celle de mon enfant pour la promotion de l'association sur quelques supports que ce soit (papier, analogique ou numérique). En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de L'association Vivre à Mareil-le-Guyon « VMLG » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

RGPD : J'accepte la conservation et le traitement de mes données personnelles aux fins précisées ci-dessous. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion auprès de l'association VMLG et de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux dont notre association dépend. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association VMLG. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser, un courrier ou un e-mail à la Présidence de l'association.

Adhésion **Mareillois -17 ans** : 17€

Adhésion **Extérieur -17 ans** : 25 €

Adhésion chèque n°

Banque :

Le montant de la **cotisation activité** est de **150 euros**, payable **en chèque** ou **espèces**

Nombre de chèques : 1^{er} : ch n° Banque :

2^{ème} ch n°

3^{ème} ch n°

Remis le :/...../.....

Fait à Mareil le Guyon

Le

Signature de l'adhérent

Les Adhésions

Les adhésions ont lieu à la Maison du Village 32 Grande Rue à Mareil-le-Guyon, durant les horaires d'ouverture de l'association au public.

Chaque adhésion est valable entre le 1er septembre et le 31 juin de l'année en cours et est à renouveler chaque nouvelle année. L'adhésion est non remboursable.

Elle vous permet :

- de participer aux activités pour lesquelles vous êtes inscrit
- de bénéficier de tarifs réduits sur l'ensemble des manifestations organisées par l'association,
- de vous protéger en cas d'accident auprès de notre assureur
- vous donne un droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Les modalités de paiement L'association

L'association VMLG accepte les règlements par chèque ou espèces.

Annulation

L'association VMLG se réserve le droit d'annuler une activité, un atelier ou un stage si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.

Prise en charge des mineurs

Aucune personne mineure ne peut accéder à nos prestations et services sans la présence d'une personne adulte attestant de sa responsabilité dudit mineur.

La responsabilité de l'association VMLG ne saurait être engagée si un mineur reste présent dans les locaux sans être accompagné d'un adulte.

Affaires personnelles

L'association VMLG décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation desdites affaires.

Nous conseillons vivement à nos membres de ne pas apporter d'affaires personnelles lors des activités, ateliers ou stages.

Respect et propreté du matériel, mobilier, les équipements et des locaux

Nous utilisons du matériel et des équipements professionnels afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

A ce titre, nous souhaitons que chaque membre soit sensible au respect du matériel, du mobilier, des équipements et des locaux ainsi qu'à la propreté de ceux-ci .

Comportement des membres

Aucune situation d'agressivité, verbale ou physique, d'un membre envers un autre membre ou un membre de l'équipe ne pourra être tolérée.

En cas de non-respect de cette obligation, l'association VMLG se réserve le droit d'appliquer des sanctions envers les contrevenants pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'association ne tolèrera aucun discours à caractère religieux, ethnique, xénophobe, sexiste ou discriminant pouvant amener à des comportements agressifs verbaux ou physiques.